



Avenant sur contrat de travail

Par **libellule**, le **11/04/2009** à **23:14**

Bonjour, après la démission de mon collègue il y a quelques mois, j'ai demandé à mon patron une augmentation, vu que j'avais évolué dans mon travail et qu'il m'avait dit en juillet qu'on reverrait mon salaire en décembre (ce qui n'a pas été fait) et que certaines responsabilités de mon collègue m'imcombaient dorénavant. Il m'a dit oralement qu'il m'augmenterait de X € brut, mais qu'il ne pouvait pas me les donner maintenant qu'il me les donnerait sous forme de prime dans 3 mois, et le mois d'après ça sera ajouté à mon salaire. et qu'on reverrait mon salaire en juillet. Je viens de recevoir mon avenant et il est stipulé que suite au départ de mon collègue j'avais momentanément des responsabilités en plus et que de ce fait je toucherai une prime de X euros brut à mon salaire de juin. et que, nous refferons un point en juillet. J'ai l'impression qu'il essaye de m'arnaquer pour que je reste motivé. qu'en pensez vous ? cet avenant doit contenir tout ce qui a été dit oralement non ? et quels inconvénients à toucher une prime plutôt qu'une augmentation ? merci beaucoup